



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le Vingt Janvier**

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session extra-ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2014

Secrétaire de séance : Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 18 - Présents : 15

Etaient présents : R. AUBAULT – A-M. GAUBERTI – G. BARRA – J.L. GIRAUD – A. PELLEGRINO Adjoint  
M. AUFFRET – J-M. BAGNIS – N. BARRECA – R. GAGNARD - S. HAFFAF - E. MENUT –  
J. RAYNAUD - M. RAYNAUD - J-C. SANSONI, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : G. JAN (pouvoir donné à C. BOUGE) - A.CARILLO - A. PEZIN

**ALSH – CONVENTION DE PARTENARIAT ST PAUL EN FORET – ANNEE 2014**

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que la commune de Tourrettes accueille les enfants de la commune de St Paul-en-Forêt au centre aéré depuis plusieurs années.

- VU la délibération en date du 29.09.2011 ayant créé un service Enfance Jeunesse public communal,
- VU la délibération en date du 3.12.2012 fixant les tarifs du service et approuvant les règlements internes d'occupation des locaux scolaires,

Il conviendrait de formaliser ce partenariat par une convention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2014.

M. le Maire donne lecture du projet de convention proposé à la commune de St Paul.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

**DECIDE**

- **D'APPROUVER** la convention à passer avec la commune de St Paul-en-Forêt pour l'accueil des enfants au centre aéré de Tourrettes et annexée à la présente délibération pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2014.

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la présente convention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE